

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1663

présenté par

M. Martin, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 36 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« septembre »,

le mot :

« octobre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que pour de nombreux parcours d'études, la rentrée ne commence que début octobre, cet amendement vise à permettre la location des locaux inoccupés des résidences universitaires à des publics prioritaires jusqu'au 1^{er} octobre.